

Convention de partenariat avec les Accompagnateurs en Montagne

Une première convention a été signée en juillet 2012 !

La réserve attire chaque année 50 000 visiteurs à la recherche de nature préservée. Certains, plus curieux, choisissent de découvrir le site accompagnés par des professionnels. Le conservateur et le garde-technicien de la réserve encadrent chaque année un millier de personnes, pour l'essentiel des scolaires, de la maternelle aux classes préparatoires. Originaires de toute la France, certains ont pris leurs habitudes à Chaudefour et viennent depuis plus de quinze ans.

De nombreux accompagnateurs en montagne (AEM) viennent aussi avec leurs groupes. Le cœur de vallée est facilement accessible, après 1,5 km de marche sans difficulté, c'est "la montagne en direct" avec ses paysages, sa flore et sa faune. En trois heures de sortie seulement, il est facile de dresser un portrait assez complet de la montagne auvergnate.

La sensibilisation, c'est-à-dire rendre perceptible pour le plus large public la forte valeur patrimoniale d'un tel site et les moyens à mettre en œuvre pour le préserver, est une des missions qui est confiée par l'État aux gestionnaires des réserves. Pour répondre plus efficacement à cette mission, un partenariat avec les AEM a vu le jour. Il s'agit, moyennant une formation et le respect d'un cahier des charges strict, de permettre aux accompagnateurs d'être associés à l'image de la réserve et de parler en son nom.

En 2012, deux demi-journées de formation ont été consacrées aux généralités de la protection de l'environnement en France et aux spécificités de la réserve naturelle de Chaudefour. La prestation a été évaluée par une équipe composée de personnels du Parc et de la Réserve. Au terme de ce processus, une convention a été signée par Monsieur Roger Gardes, président du Parc et Monsieur Ernesto Ruiz responsable du bureau Auvergne-Sancy-Volcan. Cette première sera reconduite pour l'année 2013. Si des dossiers de candidature sont déposés cette année, une nouvelle session de formation sera organisée. Les guides déjà formés en 2012 participeront à deux autres demi-journées de formation, comme le prévoit la convention. Les thèmes abordés seront choisis en fonction des besoins. Le personnel de la réserve ou des intervenants extérieurs assureront ces formations qui seront organisées chaque année.

Le comité consultatif de la réserve réunit à Chambon sur Lac le 18 décembre 2012 a décidé de prolonger d'une année la période probatoire avant de passer à la signature de conventions triennales.



**Réserve naturelle nationale
de la Vallée de Chaudefour**
63790 Chambon-sur-Lac
Tél. : 04 73 88 68 80
Fax : 04 73 88 81 24
reserve.chaudefour@wanadoo.fr

Avec le soutien de :



Directeur de publication : Isabelle Blanc
Conception-rédaction-photos : Éric Vallé,
Philippe Loudin - RNN Vallée de Chaudefour



Conception graphique :
Pépin de Pomme
Impression : Siman
Ce document est imprimé
sur du papier issu de
sources responsables
avec des encres
à base végétale

Saproxyliques

Des indicateurs du bon équilibre des forêts !

Ce nom étrange désigne des insectes de la famille des Coléoptères, comme la coccinelle, dont la vie est liée aux bois morts, ils se nourrissent de bois mort ou ils vivent dans celui-ci. Benjamin Calmont de la Société d'histoire naturelle Alcide d'Orbigny a dénombré 192 espèces durant l'inventaire qu'il a réalisé en 2011 à la demande des gestionnaires, dont 21 espèces bioindicatrices, c'est-à-dire que leur présence dans un espace forestier indique que celui-ci tend vers l'équilibre.

Sur les cinq placettes inventoriées il y avait une pessière et une vieille hêtraie. 1946 insectes ont été collectés dans les épicéas et 1122 dans la hêtraie, ce chiffre étonne, les plantations sont toujours considérées comme très pauvres. Il faut regarder le nombre d'espèces, pour constater qu'effectivement, c'est un milieu pauvre qui ne compte que 45 espèces contre 78 dans la hêtraie. Le nombre de bioindicateurs entérine le manque d'intérêt des plantations d'épicéas avec 6 bioindicateurs contre 15 dans la vieille hêtraie.



RÉSERVES
NATURELLES
DE FRANCE

La lettre

Réserve Naturelle Nationale

Vallée de Chaudefour

Éditorial

Des rochers de la vallée de Chaudefour hébergent
un lichen à valeur internationale : *Lecanora cenisia* !



C'est une donnée exceptionnelle : en France c'est le deuxième endroit après le Mont Lozère où il a été observé.

L'année 2012 a été marquée par la mise en place de la démarche "qualification marquage" des sorties de découverte et par l'exploitation au câble de la parcelle 5 de la forêt domaniale de Chaudefour.

De nombreux inventaires et suivis scientifiques ont permis de consolider les connaissances sur le milieu naturel, mais aussi de conforter la valeur internationale du patrimoine naturel de la vallée de Chaudefour. Ainsi l'inventaire des lichens a permis de recenser 6 espèces extrêmement rares.

Ce fut une année riche au niveau de la communication avec l'édition de deux lettres de la réserve et de nombreux articles au niveau de la presse et des radios.

La maison de la réserve a accueilli une exposition "peintres et bâtisseurs" sur l'historique de la station thermale faite par Madame Auzary-luton qui sera reconduite en 2013.

Inventaire des lichens

Un nombre élevé d'espèces rares découvertes !

L'enjeu prioritaire pour la réserve nationale de la vallée de Chaudefour est la protection des habitats, des espèces animales et végétales à forte valeur patrimoniale en faisant en sorte que les activités humaines n'aient pas d'impacts défavorables.

Afin d'améliorer les connaissances, de nombreux inventaires et suivis floristiques et faunistiques ont déjà été réalisés durant le plan de gestion 2004-2008. Cependant, dans le domaine de la flore, un manque de connaissances est apparu sur les mousses et les lichens.

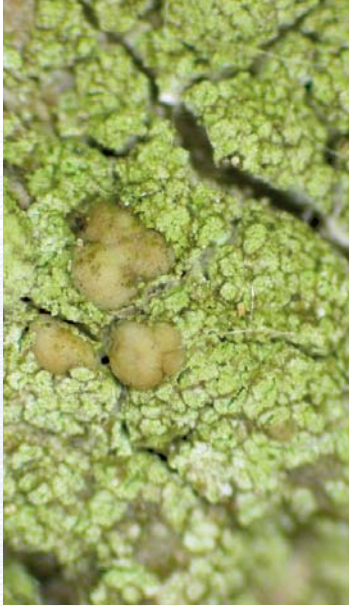
Ainsi, dans le cadre du plan de gestion 2011-2015 et afin d'accroître les connaissances écologiques, de mieux appréhender la valeur patrimoniale de certains milieux, les gestionnaires, le Parc naturel régional des volcans d'Auvergne et l'Office National des Forêts, ont souhaité réaliser un inventaire des lichens de cet espace protégé.

Cet inventaire a permis l'observation d'un nombre extrêmement élevé de lichens (370) dont 85 ayant un intérêt particulier. La plupart des espèces patrimoniales trouvées sur le site sont liées à un milieu forestier ancien et humide de montagne.

Parmi les raretés, *Lecanora censis* est un lichen ayant une valeur à l'échelle mondiale mais également *Lecanora hypotoides* que

l'on ne trouve que sur les troncs décortiqués et connu en France que dans les départements des Alpes-de-Haute-Provence, du Cantal, des Pyrénées-Orientales et de l'Aveyron.

D'autres ont une valeur nationale comme *Biatora efflorescens* affectionnant les troncs des feuillus et des conifères dont c'est la première mention pour le département du Puy-de-dôme. À signaler aussi *Cladonia cervicornis* sous-espèce *pulvinata*, lichen à valeur départementale rencontré dans une lande à callune et observé aussi pour la première fois dans le département du Puy-de-Dôme. Et *Biatoridium monasteriense* trouvé sur une écorce d'érable dont c'est la première donnée dans le département du Puy-de-Dôme et la région Auvergne.



Biatora efflorescens



Cladonia cervicornis
subsp. *pulvinata*



Camarine noire

Gnaphale
de Norvège



Lis martagon

Saule herbacé



Saule des Lapons



Câble

Une première à Chaudefour !

Avant



Après

Le plan de gestion de la réserve prévoit l'élimination de l'épicéa. La volonté des gestionnaires étant de revenir à des forêts plus naturelles, constituées de hêtres et de sapins.

Une vingtaine d'hectares avaient été plantés entre 1953 et 1956 sur les versants du Rondaire. Les arbres mesurent entre 15 et 25 mètres de haut aujourd'hui.

Une première éclaircie était envisagée, le travail dans des

pentons aussi fortes nécessite comme dans les Alpes le

recours "au câble". La technique consiste à accrocher les arbres à un câble tendu sur le versant, et de les faire descendre jusqu'au pied de la pente, comme un téléphérique. Cette méthode présente entre autres avantages, l'absence d'engin de débardage, évitant ainsi le tassement des sols et la création d'ornières.

Pour parcourir l'ensemble de la surface sept lignes de câble, espacées de quarante mètres, étaient nécessaires. Les arbres ont été prélevés par petits bouquets de cinq ou sept pieds, ces micros clairières permettront l'installation des hêtres et éventuellement des sapins, tous les arbres présents sous la ligne de câble ont été abattus.

Les arbres récoltés seront transformés, en fonction de leur diamètre en papier ou en charpente pour les plus beaux d'entre eux. Les branches seront transformées en plaquettes pour le chauffage.

Les lignes ouvertes pour le passage du câble resteront visibles pendant quelques années, mais assez rapidement elles seront recolonisées par la végétation. Quelques incidents ont émaillé le chantier, chutes de pierres ou arbre porteur du câble foudroyé.

Plus de 1000 m³ d'épicéas ont été évacués de la réserve pour cette deuxième opération. Dans une quinzaine d'années un nouveau passage sera programmé en fonction de l'évolution du peuplement. Progressivement l'aspect de cette zone va évoluer, les hêtres et les sapins viendront remplacer les plantations d'épicéas.

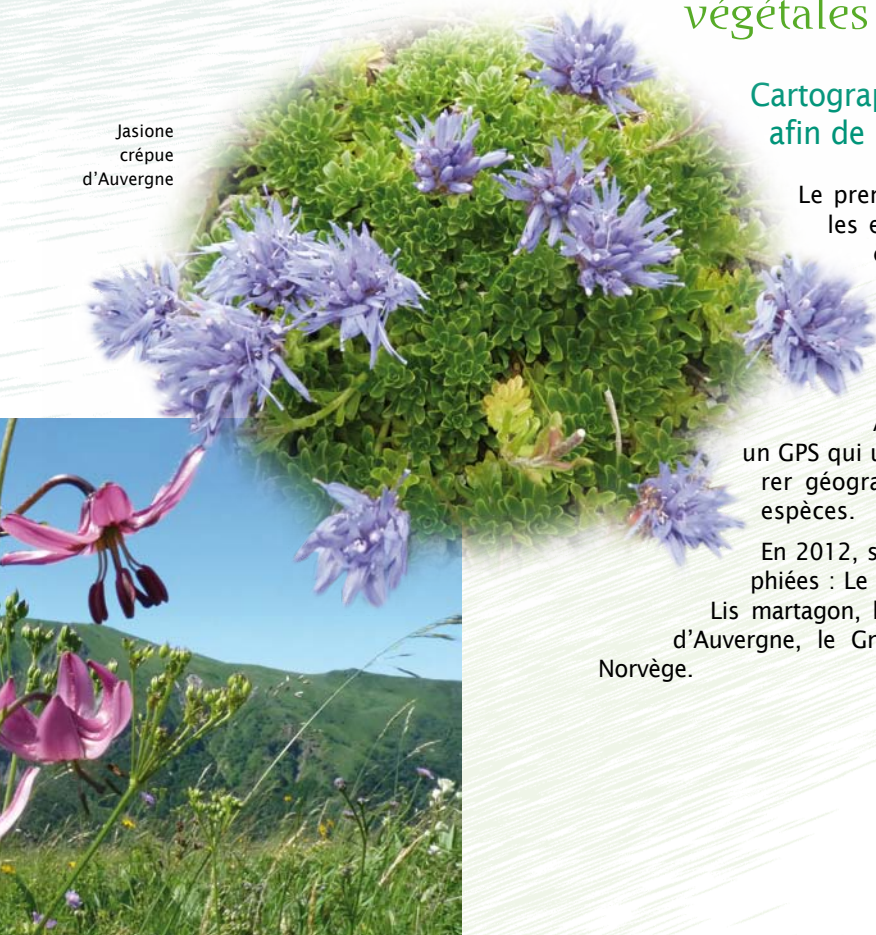
A terme, des arbres d'espèces différentes, d'âges variés favoriseront un plus grand nombre d'espèces végétales et animales, augmentant ainsi la biodiversité de ces forêts.



Cartographie des espèces végétales protégées

Cartographier ces espèces afin de mieux assurer un suivi de celles-ci !

Jasione
crépue
d'Auvergne



Le premier objectif de cette opération est de cartographier les espèces végétales protégées dans le but de voir leur état de conservation mais pour aussi servir d'aide à la décision dans le cas de certains travaux de réhabilitation de sentiers par exemple.

Le deuxième est d'assurer le suivi de l'état de ces populations sensibles aux changements climatiques.

Afin de mieux cartographier ces plantes, il est utilisé un GPS qui un appareil permettant grâce à des satellites de repérer géographiquement les zones de présence de ces espèces.

En 2012, sept espèces végétales ont été cartographiées : Le Saule des Lapons, le Saule herbacé, le

Lis martagon, la Camarine noire, la Jasione crépue d'Auvergne, le Gnaphale couché et le Gnaphale de Norvège.

Gnaphale
couché

